

Votations fédérales du 26 septembre

OUI à la défense de La Poste

Congrès du PSS, Naters, 23-24 octobre

L'enjeu du Congrès du PSS, c'est la continuité du combat engagé lors du Congrès de Lugano en 2001, pour la défense des services publics

Le 1^{er} septembre, un train de marchandises a quitté la gare de Bâle Badisch. Il était conduit par un mécanicien allemand employé d'une filiale de la Deutsche Bahn. *L'Événement syndical* commente : « C'est une première désastreuse pour les cheminots suisses. Les portes du dumping salarial sont ouvertes. Les mécaniciens de la Deutsche Bahn gagnent en moyenne 30% de moins que leurs collègues helvétiques. »

Cette « première » est certes la conséquence de la libéralisation du réseau ferroviaire. Le syndicat des cheminots, l'USS ont raison de dénoncer un dumping salarial. Mais n'est-ce pas Bruxelles qui exige la libéralisation et la privatisation du rail ?

Derrière ces mesures, n'y a-t-il pas les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne intervenue le 1^{er} mai dernier ?

Nous l'avons tous constaté: toutes les mesures de libéralisation des services publics (LME, Poste), la remise en cause de l'AVS, des assurances sociales, les coupes budgétaires décidées par les partis bourgeois au gouvernement l'ont été en application des directives européennes et sous la pression de l'UE. Et cela alors que la Suisse n'est pas membre de l'UE. Qu'en serait-il en cas d'adhésion ? Aujourd'hui plus que jamais, nous ne pouvons que réaffirmer: le peuple suisse souverain a eu raison de voter contre la

Editorial

L'adhésion à tout prix?

par Alexandre Anor

LME en 2002, contre «Avanti» le 8 février 2004, contre la 11^e révision antisociale de l'AVS, contre le paquet fiscal le 16 mai 2004.

Qui peut nier que les partis bourgeois au gouvernement n'ont eu cesse de vouloir appliquer en Suisse les directives de libéralisation de l'UE ?

C'est dans ce contexte que le Comité directeur du PSS propose de réactiver l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne qui sera discutée au prochain Congrès de Naters. Comment ne pas s'en inquiéter ? Les salariés et le peuple ont-ils intérêt à adhérer à l'Union européenne ? Ont-ils intérêt à subir toutes les conséquences désastreuses que connaissent les salariés et les peuples des pays membres de l'UE ? (privatisations, réformes des retraites, des assurances sociales, licenciements,...) Poser la question, c'est

y répondre.

La proposition de la Commission de politique étrangère soumise au Congrès n'aborde pas la question de la Constitution européenne. Elle affirme qu'«être membre de l'UE ne va pas menacer la démocratie directe» et que «ces fondements de notre Etat de droit ne sont pas mis en cause». La réalité est tout autre. L'adhésion signifierait la fin de la démocratie directe, la fin des prérogatives du Parlement pour s'opposer à une loi européenne. En un mot, les directives de l'UE primeraient sur une loi nationale ou une décision populaire.

Le débat va se poursuivre. Il concerne tous ceux qui sont attachés à la défense de l'Etat social, des services publics et de nos institutions démocratiques. Nous entendons y contribuer dans les pages du *Journal*, en établissant ce que sont les directives européennes, ce qu'est la Constitution européenne, afin de permettre à chacun de juger sur la base des faits. Réaffirmons d'ores et déjà l'orientation de défense des services publics, de l'Etat social, de ses droits démocratiques. Combattons pour ne pas nous soumettre aux directives européennes de libéralisation. Dans l'immédiat, la défense passe par le combat pour remporter l'initiative «*Poste pour tous*». **Une telle victoire le 26 septembre serait un point d'appui pour la préservation du service public en Suisse et en Europe.**

Interview de Luc Deley, délégué au Congrès du PSS

Non, le peuple suisse n'a pas intérêt à une adhésion

◆ *Le Congrès du PSS se tiendra les 23 et 24 octobre. Un des points mis à l'ordre du jour concerne la position du PSS par rapport aux relations de la Suisse avec l'Union européenne. Nous avons demandé à Luc Deley, un des initiateurs de l'Appel contre la Constitution européenne et délégué au Congrès, son avis sur cette question.*

Que penses-tu de la proposition faite au Congrès de réactiver la demande d'adhésion de la Suisse à L'Union européenne?

Je constate d'abord qu'il s'agit d'un texte émanant d'une commission. Pour l'instant, la direction ne semble pas avoir donné suite à ce texte. Suite à la lecture de celui-ci, et me référant aux luttes de la dernière période, je constate que le peuple suisse s'est exprimé clairement contre la libéralisation du marché de l'électricité, approuvée par l'UE. Dernièrement, le 16 mai, le peuple suisse a dit non à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes contenue dans la 11^{ème} révision de l'AVS, élévation proposée dans le cadre du Sommet européen de Barcelone en avril 2002. Nous avons pu gagner, car le peuple suisse a pu s'exprimer clairement suite aux prises de positions des syndicats et du PS. En tant que parti, nous ne faisons que respecter les décisions de nos congrès précédents. Le peuple a-t-il eu raison ou non de sanctionner une politique de remise en cause des assurances sociales et des services publics, sous prétexte de transposer dans la loi suisse les directives européennes ?

Le 26 septembre, en défendant l'initiative «Poste pour tous», ne va-t-on pas continuer à refuser le démantèlement de La Poste, inscrit dans le Livre Vert de l'UE ?

Comme l'ancienne présidente du PS l'avait déclaré, la Suisse

n'étant pas membre de l'UE n'est pas obligée de subir les conséquences négatives de la libéralisation.

Le texte de cette commission s'intitule «En route pour une véritable prise d'intérêt à devenir européens. Prochaine étape des négociations bilatérales : l'adhésion !» Qu'en penses-tu ?

Je suis particulièrement étonné du manque d'éléments apportés sur les conséquences des directives de l'UE en Suisse. La droite au gouvernement s'appuie de plus en plus sur ces directives pour imposer des privatisations et le démantèlement des assurances sociales. Partout en Europe, les salariés des différents pays subissent également des privatisations dans la poste et les chemins de fer. L'élargissement de l'UE à 25 pays est en train de faire éclater les CCT, les statuts, par la mise en place de la sous-enchère salariale. On oppose des travailleurs à d'autres au non du profit. Non, le peuple suisse n'a pas intérêt à une adhésion, pour se voir infliger toutes les conséquences désastreuses

que subissent les travailleurs en Europe. Par ailleurs, on peut constater que depuis 2001, le peuple suisse refuse les conséquences de l'application de ces directives.

Tu es un des signataires de l'Appel contre la Constitution européenne. Quel lien fais-tu avec ce débat ?

Il faut noter que le texte soumis à discussion au Congrès n'aborde pas une fois le projet de Constitution européenne pourtant adopté en juin par les gouvernements, et soumis au référendum dans certains pays. Seul un paragraphe indique qu'être membre de l'UE ne va pas menacer la démocratie directe. Je ne peux pas être d'accord, car adhérer à l'UE, c'est reprendre la Constitution européenne. Or, cette Constitution transforme les directives en lois qui seraient directement applicables dans tous les pays de l'UE. Cela en serait fini des prérogatives du Parlement, de la démocratie directe, du droit de référendum et d'initiative. Rendez-vous compte: l'initiative «Poste pour tous» ainsi que les référendums victorieux contre la LME ou la 11^{ème} révision de l'AVS, ne seraient plus possibles. Cela signifie que le peu-

ple suisse ne pourrait plus s'exprimer de façon souveraine !

Que comptes-tu faire dans le cadre du Congrès ?

J'estime qu'il faut donner les faits concrets, les implications de ces directives, pour que chacun puisse juger de cette question. Ce débat va avoir lieu lors du Congrès du PS, mais il intéresse également l'ensemble des syndicats. Par exemple, dans le Manifeste national lancé par tous les syndicats du secteur public, préparant la journée d'action et de protestation du 23 septembre, il est écrit : « Ils /elles (les citoyens, ndlr) rejettent la politique de démantèlement de la fonction et des services publics. Néanmoins, le monde politique reste insensible à cette décision du souverain... ». N'est-ce pas un mandat qui est donné de tout faire pour s'opposer faire échec aux privatisations, combattre la fermeture des bureaux de poste, la libéralisation du dernier kilomètre pour Swisscom, ou encore la deuxième LME. C'est également le combat pour la défense de l'AVS. Voilà quelques-uns des enjeux en vue du prochain Congrès.

Propos recueillis par la
Rédaction

ECLAIRAGE

13 juin 2004

Les élections au Parlement européen

« Une déroute sans précédent pour les gouvernements en place, sur fond d'abstention record », indique l'AFP, tandis que le quotidien britannique *Financial Times*, porte-parole du capital financier britannique, s'alarme du rejet des institutions de l'Union européenne : « L'Europe a été balayée par une vague de protestations dimanche soir, les électeurs ayant infligé un ver-

dict sans appel aux dirigeants nationaux et à l'Union européenne elle-même lors des élections européennes. » En Allemagne, les sociaux-démocrates de Gerhard Schröder enregistrent le pire score depuis la guerre, 21,5%, tandis que Tony Blair, après sa défaite aux élections locales, essuie un nouveau revers. En France, avec une abstention de 57,3%, l'UMP du pré-

sident Jacques Chirac subit un nouvel échec après les élections du mois de mars. Berlusconi en Italie réalise son plus mauvais score avec 20,5% des voix. Et six semaines après l'élargissement de l'Union européenne, l'abstention est la plus massive dans les pays nouvellement intégrés : 80% de Polonais se sont abstenus, 84% de Slovaques...

Les combats du PSS dans la dernière période

Une orientation qui mène aux victoires

Le Congrès ordinaire de Lugano (septembre 2000) a mis au centre la défense des services publics. Cette orientation a permis au PSS d'accomplir une progression remarquable, tant du point de vue électoral (élections fédérales, élections cantonales et communales) que du point de vue des référendums et votes populaires que le PSS et les syndicats ont remportés (rejet de la LME, vote du 8 février 2003, vote du 16 mai 2004.)

Durant cette période, le peuple s'est opposé aux directives de libéralisation des services publics. Il a refusé la Loi sur le marché de l'électricité (LME) alors que l'UE l'exigeait.

Il a refusé également la 11^{ème} révision antisociale de l'AVS, bien que l'UE, lors de son sommet de Barcelone de 2002 ait décidé d'une augmentation de l'âge de la retraite.

Depuis le Congrès de Lugano, la présidente Christiane Brunner, partant du fait que la Suisse n'est pas membre de l'UE, constatait, à juste titre, « qu'elle n'était pas obligée de subir les conséquences négatives » de la libéralisation.

C'est la même orientation qui fait dire à l'USS contre la LME: "Nous devons conserver notre approvisionnement public et sûr en électricité. Il n'y a aucune raison d'ouvrir intégralement ce marché. (...) La Suisse, qui n'est pas membre de l'UE, n'a précisément aucune raison d'en faire plus sur cette question". (Service de presse de l'USS, 22 avril 2002)

Le vote contre la LME a été exemplaire à plus d'un titre. Il a empêché la privatisation de ce secteur, il a permis de garantir l'approvisionnement national de l'électricité. Il a démontré que le peuple voulait préserver la souveraineté nationale, parce qu'elle permettait de faire barrage aux directives de libéralisation de l'UE. La victoire contre la LME n'a pas stoppé le processus de libéralisation. Cependant il a permis de le freiner et de l'empêcher d'aller jusqu'au bout.

Succès électoraux dans les cantons en avril 2004

La résistance contre les directives de libéralisation se manifeste aussi au niveau cantonal. Dans les élections aux parlements cantonaux de Saint-Gall, Lucerne, Thurgovie, Uri, Schwyz et lors de communales à Neuchâtel et au Tessin, le parti progresse. Parallèlement, partout, le PRD et le PDC perdent des sièges. Le vote PS exprime un mandat clair qui recoupe la position du Congrès de Bâle: « Nous devons défendre l'Etat social. Nous voulons défendre le service public; il est notre héritage historique ».

La portée du vote du 16 mai 2004: défense de l'Etat social

« Une vigoureuse mobilisation populaire inflige une lourde défaite à toute la droite ». C'est ainsi que le parti qualifie la victoire du 16 mai de « rejet clair et net de la ligne néo-libérale imposée à toute la droite par l'UDC ». Hans-Jürg Fehr souligne: « Contre l'avis des trois autres partis gouvernementaux et malgré les millions d'économiesuisse, une forte majorité a rejeté et l'injuste paquet fiscal et la 11^{ème} révision antisociale de l'AVS. »

Comme le déclare le PSS: « Une majorité populaire très nette a dit non aux cadeaux fiscaux: elle ne veut pas et ne voudra pas davantage à l'avenir de projets déséquilibrés, injustes et unilatéralement favorables aux mieux lotis. Elle en a assez des programmes d'économies

forcenées, de l'érosion constante des prestations publiques et de la pression croissante sur les catégories modestes et les classes moyennes ».

Une fois de plus, les salariés, le peuple ont rejeté la politique des partis bourgeois. C'est « un vote sanction », comme le souligne Pierre-Yves Maillard, vice-président du PS. La victoire contre le paquet fiscal est aussi une sanction de la rigueur budgétaire qui remet en cause les bases de l'Etat social. C'est une politique que les salariés d'Europe connaissent sous le label de « Pacte de stabilité » qui structure le célèbre Traité de Maastricht. Depuis plus de dix ans, c'est sur la base des directives de l'UE que la majorité bourgeoise cherche à imposer sa politique néo-libérale.

LES FAITS

Quelques-unes des directives européennes appliquées par le gouvernement suisse

Poste et télécommunications

Dans le secteur des postes et des télécommunications, la directive CE 97/67 imposait la séparation de la Poste et des télécommunications, qui a aussitôt pris effet en Suisse, avec les conséquences que l'on sait. (fermeture de plus de 1000 offices de Poste, fermeture de dizaines de centres de tri, dégradation des prestations...) La Directive 02/39 impose la suppression de tout financement de la part de l'Etat. Cette directive annonce la suppression des régies d'Etat.

Chemins de fer

La directive CE 91/440 a imposé la séparation de la gestion de l'infrastructure ferroviaire et de l'exploitation des services de transport des entreprises ferroviaires. La libéralisation

du secteur des transports ferroviaires en a découlé, avec notamment la suppression de milliers et de milliers d'emplois.

Secteur de l'énergie

La directive 96/92CE imposait que le marché de l'électricité soit exploité « dans la perspective d'un marché de l'électricité concurrentiel et compétitif, et s'abstenant de toute discrimination pour ce qui est des droits et des obligations de ces entreprises ». La directive 2003/54Ce, qui la remplace, reprend ces dispositions et en précise les rythmes: le marché doit être entièrement ouvert dès 2007.

Austérité budgétaire

La politique des « caisses vides » organisée par le Département fédéral des finances, mais également au niveau des

cantons et des communes, qui a pour conséquence la diminution des prestations de « l'Etat social » et l'érosion de la prospérité commune au profit de quelques très grosses fortunes résulte de la transposition fidèle dans la législation nationale des mécanismes du traité de Maastricht (frein à l'endettement, objectif budgétaire 2001...).

Assurance vieillesse

Lors du Sommet de Barcelone de mars 2002, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UE ont adopté un calendrier visant à augmenter et à flexibiliser systématiquement l'âge de la retraite dans tous les pays membres. Qui peut nier que la 11^e révision de l'AVS, qui a été victorieusement combattue par le peuple suisse, s'inspirait de cette politique ?

Le dumping est désormais «automatique»

◆ *Jean-Pierre Ghelfi, économiste, membre de la FTMH, mentionnait dans les colonnes de L'Événement syndical « qu'il y a un risque que les mesures d'accompagnement, dont le but est d'éviter le dumping salarial, se révèlent incapables d'atteindre leur objectif ». Il y a en effet tout lieu d'être inquiet devant la tournure que prennent les événements, comme on va le voir.*

Le mouvement syndical suit actuellement avec la plus grande attention la mise en place des dispositions contenues dans l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes.

Suppression des contrôles préalables

Cette vigilance a été largement aiguillonnée en juin dernier par l'entrée du processus dans sa deuxième phase transitoire. C'est à cette date en effet qu'a été supprimée la préférence du travailleur résident, lors de l'engagement par un patron. Le contrôle préalable des conditions de travail a également été supprimé. En même temps, les mesures dites « d'accompagnement » sont entrées en vigueur.

La différence n'est pas anodine : jusqu'ici tout permis de travail délivré par l'autorité donnait lieu à un contrôle préalable des conditions de travail. Désormais, cette procédure de demande préalable d'un permis de travail est supprimée. En application des mesures d'accompagnement, les cas de « sous-enchère abusive et répétée » devront être traités par des commissions tripartites (syndicats, patronat, autorités cantonales) chargées, le cas échéant, de proposer au canton de prendre des mesures pour imposer que les conditions de travail usuelles soient appliquées par tous les patrons. Le canton peut alors imposer un contrat-type de

travail, ou déclarer la CCT de force obligatoire pour un secteur économique. Ces dispositions posent de nombreux problèmes.

Le sens exact de l'expression « sous-enchère abusive et répétée »

Ce n'est qu'en cas de sous-enchère « abusive et répétée », répétons-le, que la tripartite est saisie. Que doit-on faire si la sous-enchère n'est qu'abusive, mais pas répétée ? Ou, à l'inverse, si elle est systématique, mais qu'on ne la juge pas « abusive » ? Si la sous-enchère peut être qualifiée d'« abusive » dans certains cas, il faut du reste supposer que, dans d'autres, elle ne l'est pas. A partir de quel seuil la sous-enchère est-elle abusive ? La question sera diversement appréciée selon qu'on est bénéficiaire ou victime du dumping. Pour tout travailleur, il est inadmissible qu'un collègue soit engagé pour faire le même tra-

vail pour un salaire inférieur. Ainsi, toute sous-enchère est abusive.

Pour François Gatabin, porte parole de l'OFT (Office fédéral des transports) interrogé par *24 Heures* à propos de la sous-enchère pratiquée par une compagnie de transports ferroviaires sur les lignes du BLS (voir encadré), les choses sont plus nuancées : « La Confédération est opposée au dumping social, mais ce dernier doit s'apprécier en tenant compte des conditions salariales dans la branche. Dans un domaine en pleine ouverture, ce sont les critères européens qui font normes, selon l'office ».

C'est admirable. Il fallait y penser. La norme de référence – pour juger s'il y a dumping – n'est plus le salaire usuel des travailleurs locaux, mais le salaire en vigueur dans les pays d'où provient le travailleur migrant. Autrement dit, c'est la norme la plus basse qui s'applique. Il n'y a pas de limite

vers le bas.

Soyons clairs : dans ces conditions, la libre circulation n'a pas d'autre conséquence que de rendre le dumping « automatique ». C'est l'application avant l'heure de la directive Bolkenstein (du nom d'un commissaire européen), qui propose que, pour un travailleur détaché, ce soient les conditions du pays d'origine et non pas les conditions du pays d'accueil qui s'appliquent.

Pour le mouvement ouvrier, il ne peut y avoir la moindre hésitation : le combat contre le dumping passe au contraire par l'application dans chaque pays des normes et lois inscrites dans la législation nationale à l'ensemble des travailleurs actifs sur le territoire national.

Les « salaires usuels »

Il y a un deuxième point d'achoppement extrêmement préoccupant : la définition des salaires usuels, dont dépendront inévitablement les critères permettant de déterminer s'il y a ou non dumping social. Il n'existe aucune statistique claire et unifiée des salaires en Suisse. Du coup, la sous-enchère n'est pas définie de la même façon selon les cantons. En outre, dans certains secteurs comme l'horlogerie, le contrat collectif donne un salaire minimum qui est parfois nettement inférieur au salaire usuel... Et c'est évidemment le salaire du CCT qui fera foi.

La « volonté politique »

Dans ces conditions, on le comprendra, la lutte contre le dumping social ne répond pas à des normes ou des critères juridiques précis. La marge d'interprétation est énorme.

Il y a d'abord le problème du contrôle. Puisqu'il n'est plus nécessaire d'annoncer préalablement les travailleurs détachés, il est aisé de dissimuler leur présence en Suisse. *L'Événement syndical* a à ce propos

Repères

La libre circulation en quelques dates:

- ◆ **Premier juin 2002** : début de la phase transitoire de 5 ans pour la mise en place de l'accord bilatéral sur la libre circulation :
 - ◆ Priorité au travailleur résident;
 - ◆ Contrôle des conditions de travail et de salaire;
 - ◆ Contingentement des travailleurs en provenance de l'UE.
- ◆ **Premier juin 2004** : 2^e phase de la période transitoire:
 - ◆ Suppression de la priorité au travailleur résident et du contrôle des conditions de travail;
 - ◆ Entrée en vigueur des mesures d'accompagnement;
 - ◆ Maintien des contingentements.
- ◆ **2004-2005** : décision des Chambres sur l'extension de l'accord aux 10 nouveaux membres de l'UE, soumise au référendum facultatif. Un vote négatif du peuple sur l'extension de l'accord sur la libre circulation aux nouveaux pays membres de l'UE remettrait en cause l'ensemble des accords bilatéraux.
- ◆ **2007** : suppression des quotas avec possibilité de les réintroduire dès 2008 en cas d'afflux importants de main-d'œuvre.
- ◆ **2009** : décision des Chambres sur la reconduction de l'accord bilatéral. Référendum facultatif.
- ◆ **2014** : libre circulation complète entre la Suisse et l'UE.

LIBRE CIRCULATION

Le dumping est désormais «automatique»
(Suite de la page 4)

Dumping sur les voies du BLS

rapporté le cas de travailleurs allemands ravalant une façade dans le canton de Vaud, dont les salaires étaient jusqu'à 50% inférieurs aux salaires en vigueur en Suisse. Le cas a été découvert tout à fait par hasard. Pour ceux qui ont été mis au jour, combien de cas de ce type existent-ils réellement ? Il faudrait engager des dizaines d'inspecteurs du travail, ce que personne ne veut faire.

Ainsi, le cas de dumping relaté par l'Événement syndical a-t-il eu lieu dans un secteur conventionné ? Que peut faire la tripartite ? Demander qu'un secteur déjà conventionné le soit une nouvelle fois ?

Il y a ensuite le problème des tripartites. Les syndicats ne sont pas majoritaires dans ce cadre. Ils dépendent donc de la bonne volonté des autres parties. Et les tripartites n'ont pas de moyen d'action propre. Ils peuvent proposer à l'autorité cantonale de prendre des mesures. Comme chacun le sait, l'autorité cantonale est parfaitement neutre et ne peut en aucun cas et à aucun moment être soupçonnée de nourrir des préférences, par exemple en fonction des programmes politiques des partis qui y sont majoritaires.

Il faut des normes juridiques claires

Ainsi, comme le déplorent certains syndicalistes, il manque la « volonté politique » pour appliquer les mesures d'accompagnement. Mais que penser de mesures de protection des travailleurs qui dépendent, pour leur bonne application, de la « bonne volonté » des patrons et des autorités ?

Il y a le même écart entre les anciens permis de travail et les actuelles mesures d'accompagnement qu'entre les normes de l'OIT et les labels sociaux. Dans un cas, des protections inscrites dans la loi, dans l'autre, des vagues promesses qui n'engagent que ceux qui y croient.

MR, avec
correspondants

◆ Par une résolution de son comité fédératif, le SEV (Syndicat des cheminots en Suisse) alertait le 12 mai les cheminots sur une question extrêmement préoccupante : une compagnie de chemins de fer allemande, active sur l'axe du Gothard par le biais d'une coopération avec BLS, s'appête à brader les salaires des mécanos engagés sur cette ligne.

Il faut savoir que les mécanos allemands, qui sont désormais autorisés à conduire des trains en Suisse, ont des salaires représentant moins des 2/3 de ceux de leurs homologues suisses (52'000 francs annuels, contre 79'000 pour les Suisses). L'objectif de Railion – l'entreprise allemande concernée – est de faire

transiter entre 50 et 60 convois par jour sur cet axe.

Tout cela est parfaitement légal et normal. Le porte-parole de l'Office fédéral des transports fait savoir que la Confédération est contre le dumping, mais que, dans un secteur en pleine ouverture comme les chemins de fer, ce sont les salaires européens qui devront faire foi.

Dans ces conditions, le chef du personnel des CFF vient d'annoncer que les CFF vont devoir ouvrir des dépôts en Allemagne et en Italie, à proximité des frontières, via leurs filiales dans ces pays, de façon à faire bénéficier les CFF, sur le trafic de transit, des mêmes conditions de travail que leurs concurrents européens. La résolution du SEV du 12 mai faisait valoir, à ce propos :

« Nous nous trouverions dans la situation pour le moins schizophrénique de voir une entreprise suisse, appartenant à la Confédération et bénéficiant de fonds publics dans le cadre du transfert de transit, pratiquer un dumping salarial contre ses propres employés ».

Le danger, ainsi, réside non seulement dans la libre circulation des personnes, mais également dans la « libéralisation du commerce des services » (autre accord bilatéral signé avec l'UE dans le premier paquet) : comme il n'y a plus de monopole, il y a des entreprises privées concurrentes, qui appliquent des normes salariales sans commune mesure avec les conquêtes inscrites dans la loi suisse par des décennies de luttes.

FORMATION

ECTS : le démantèlement et la privatisation au mépris de toute démocratie

Les formations par modules imposées par l'UE : baisse de qualité, précarité, privatisation

Sans que les instances souveraines de ce pays, que ce soit au niveau cantonal ou fédéral, n'aient eu l'occasion d'en décider, le paysage des hautes écoles, comme on dit, subit en ce moment un vaste coup de balais. Une déclaration d'intention a été signée à Bologne en 1999 par les représentants de 29 gouvernements, dont la Suisse. Depuis, c'est la « subsidiarité » qui s'applique : les orientations ont été décidées en haut lieu. Les autorités, à tous les niveaux de compétences, sont sommées de prendre des dispositions pour s'adapter.

De quoi s'agit-il ? Il y a d'un côté la mise en place du cursus en deux temps. Toutes les écoles de degré tertiaire (universités, HES...) devraient sous peu proposer des formations moins exigeantes que ce qui existait

jusqu'ici, en trois ans (Bachelor). Les diplômes postgrades qui existaient sont remplacés par des Master.

Parallèlement à cela, les hautes écoles devraient favoriser la prétendue « mobilité » des étudiants en s'accordant mutuellement la validation de certains « modules » de formation qui se trouvent sanctionnés par des « crédits », les fameux crédits ECTS (European Credit Transfer System). En résumé, chaque école offre une palette de modules. Les étudiants choisissent tel ou tel module, validé par tant de crédits. Quand ils totalisent le nombre adéquat de « crédits », ils obtiennent leur diplôme, sans passer d'autre examen.

On mesure sans doute encore très mal le bouleversement qu'entraînera le nouveau système, aussi bien pour les en-

seignants que pour les étudiants. Ainsi, tout diplôme sanctionnera désormais une formation définie par un certain nombre de « modules », qui pourront avoir été effectués dans différentes écoles.

Privatisation

La première remarque, c'est que la nature juridique des écoles en question ne joue aucun rôle. Un élève d'une école d'ingénieur qui aurait de l'anglais par exemple au programme de son diplôme peut très bien « valider » un diplôme effectué dans le cadre d'une école privée, comme par exemple le célèbre « Cambridge Certificate of Proficiency ». Les écoles privées entrent sur le marché de la formation supérieure en Suisse. Elles ne vont pas lésiner sur les moyens pour attirer le chaland.

A suivre

Eric Schwapp, secrétaire du syndicat Communication

Soutenir l'initiative « Services postaux pour tous », c'est défendre les services publics

◆ En mars 2002, au terme d'une campagne intense de huit mois, aboutissait l'initiative populaire intitulée « Services postaux pour tous » avec plus de 120'000 signatures. Elle avait été lancée par le Syndicat de la Communication et l'Association romande des consommateurs, et avait reçu le soutien de l'USS.

Le texte de cette initiative, en faveur de laquelle nous* appelons les citoyens-ennes à voter le 26 septembre, demande que la Confédération garantisse par son financement, si c'est nécessaire, un réseau d'offices postaux sur l'ensemble du pays et qu'elle prenne en charge les coûts occasionnés par le service postal qui ne serait pas couvert par des recettes. Elle inscrirait dans la Constitution le fait que la Confédération garantisse un service postal universel répondant aux besoins et aux attentes de la population et de l'économie. Pour compléter ce but, les communes devraient être associées à l'aménagement du réseau. Ainsi, les personnes directement concernées auraient enfin le droit, garanti par la Constitution, de se prononcer sur l'aménagement d'une partie de l'infrastructure régionale. Nous sommes bien placés pour savoir que la politique de démantèlement progressif de La Poste est de même nature que les attaques que subissent les salariés des collectivités publiques de la Confédération, des cantons et des communes avec leur cortège de remise en cause d'acquis et de privatisations plus ou moins rampantes. C'est pourquoi, dans la situation actuelle, les enjeux autour de notre initiative dépassent de beaucoup le seul avenir d'une Poste de proximité. Car l'initiative a le mérite de répondre à la question : qui doit financer le service public ? Notre réponse est que c'est à l'Etat, par le biais de l'impôt, et à lui seul d'être le

garant de prestations sur tout le territoire national à des prix abordables pour l'ensemble de la population. À cet égard, la question du financement du service public est un enjeu et pas seulement en Suisse, mais dans toute l'Europe.

Des arguments mensongers

Les opposants à l'initiative, bien que difficiles à trouver, se font les porte-parole du Conseil fédéral qui rejette la modification de la Constitution, sous le prétexte fallacieux que « les principales revendications de l'initiative sont d'ores et déjà prises en compte » dans la Loi sur La Poste et dans l'ordonnance en cours de révision. Soyons clairs : le peuple est encore propriétaire de La Poste. Pourtant, comme nous allons le démontrer, le Conseil fédéral ment éhontément au peuple ! L'initiative propose l'inscription dans la Constitution (et non pas dans la loi ou une quelconque ordonnance) d'un mandat de prestations et d'infrastructures, d'un financement du service postal universel en cas de besoin (grâce aux recettes des services réservés, des redevances et des indemnités) et enfin donne mandat à la Confédération pour qu'elle associe les communes aux décisions relatives au réseau des offices de poste. Il ne s'agit pas d'un

détail ou d'un caprice, car le fait d'inscrire ces mandats dans la Constitution oblige le Conseil fédéral à consulter le peuple, par voie de référendum, en cas de modification des objectifs fixés à La Poste. Cela n'a donc rien à voir avec des ordonnances rédigées par Monsieur Leuenberger qui sont, elles, exécutoires et non contestables par qui que ce soit !

Il est donc faux de dire que nos « revendications » seraient prises en compte actuellement. Il n'est pas anodin d'affirmer de pareils mensonges, car ce que le Conseil fédéral veut éviter à tout prix c'est que le peuple souverain s'exprime sur sa politique de gestion de La Poste suisse. Il le reconnaît d'ailleurs à demi mot dans son message à propos de l'initiative en affirmant que La Poste « risquerait de subir certains retards dans la restructuration de son réseau » et devrait alors « mobiliser des capacités supplémentaires pour l'organisation et le contrôle de la procédure ». Autrement dit : cessez de nous mettre des obstacles légaux dans les roues, déjà qu'il faut faire face au mécontentement des comités de citoyens opposés aux fermetures des offices postaux, et laissez nous brader tranquillement le patrimoine national pour le plus grand bien des multinationales... Et l'on se dit démocrates !

Pour conclure, contrairement donc aux allégations des uns qui taxent cette initiative de « minimaliste » et des autres qui prétendent que ce qu'elle propose est déjà réalisé, nous affirmons haut et fort qu'elle exprime d'une part le ras-le-bol de la population excédée par des restructurations qui ne profitent qu'à une minorité d'actionnaires et de nantis, d'autre part un réel besoin de démocratie pour les décisions relatives au service public postal et enfin un pas concret vers plus de souveraineté dans un contexte où la globalisation de l'économie met à mal l'indépendance des peuples. Alors, oui, l'air de rien, cette initiative n'est pas aussi « politiquement correcte » qu'elle en a l'air. En votant OUI à l'initiative « Services postaux pour tous » le 26 septembre, vous votez pour vous et l'avenir !

Eric Schwapp

* À Genève, mais pas uniquement, une coalition de forces très diverses mène campagne en faveur du oui à l'initiative. Le Comité unitaire genevois regroupe tous les syndicats de la CGAS, le PSG, les Verts, l'Alliance de gauche, les comités de quartiers qui défendent les offices postaux... et compte avec le soutien du Parti radical, du PDC, ainsi que des Conseils municipal et administratif de la Ville.

ECLAIRAGE

Menaces sur les places de travail

La Poste occupe actuellement quelque 54'500 personnes et forme plus de 1'400 apprentis. Elle est ainsi le deuxième employeur du pays et représente un espoir de débouché pour les jeunes en fin de scolarité. Mais la suppression des offices de poste exerce une menace sur les pla-

ces de travail et sur les apprentissages. La réorganisation des centres de tri du courrier (REMA) met gravement en péril plus de 2'500 emplois, spécialement dans les régions dites périphériques. Seule une partie de ces suppressions programmées pourra être compensée par la

création d'emplois chez les nouveaux fournisseurs de prestations postales, mais à des conditions infiniment moins favorables, qu'il s'agisse des salaires, de la durée du travail, etc., car ils ne sont pas signataires d'une convention collective de travail !

CANTONS

Zürich

Diminution massive du budget de l'école publique

Le conseil d'Etat zürichois a fixé les mesures qu'il va prendre dans le cadre du programme d'assainissement 04. Le déficit cumulé d'environ 2,6 milliards de francs pour la période 2000 - 2007 doit être équilibré par des coupes atteignant au total 2,034 milliards de francs. Le reste sera obtenu par une augmentation des revenus avec, entre autres, la suppression des réductions pour les retraités. Les mesures décidées par le conseil d'Etat conduisent à une suppression d'environ 1.230 places de travail. Dans le secteur de l'enseignement, des coupes budgétaires de 120 millions par année sont prévues ainsi que la suppression d'environ 750 postes. L'augmentation des effectifs dans les classes coûtera 350 places de travail, 8.8 millions sont économisés en supprimant 2 leçons hebdomadaires de travaux manuels en 5^{ème} et 6^{ème} année. Des économies seront également réalisées dans les

salaires. Il n'y aura, par exemple, pas ou très peu de compensation du renchérissement, alors que depuis les années 90 les augmentations sont déjà de 4.3% à 7.8% en dessous du renchérissement effectif.

Le personnel enseignant et les organisations syndicales essayent depuis longtemps d'exprimer leur préoccupation autour de la qualité de l'école obligatoire et protestent contre ces mesures d'assainissement irresponsables. Ni la grande vague de protestation, ni une pétition de plus de 60'000 signatures, ni la décision claire du Grand conseil (137 : 3) pour le maintien des heures de travaux manuels n'ont permis de faire revenir le conseil d'Etat sur ses décisions. Par conséquent, différentes initiatives populaires ont été lancées pour ancrer dans la Constitution ce qui se trouvait dans les lois et règlements remis en question.

Correspondant

Neuchâtel

Vive opposition à la fermeture des offices de poste

À la fin de juin, La Poste a annoncé une restructuration du réseau des offices de la ville de Neuchâtel. Deux offices (La Cassarde et Monruz) ont été fermés le 1^{er} août et une diminution des prestations est prévue dans 2 autres offices (Serrières et Mail), pour lesquels une solution alternative sera réalisée avec un partenaire externe (commerçant de quartier) qui n'offrirait à la clientèle que des prestations de base telles que le dépôt des lettres, des colis pour la Suisse, l'achat de timbres-poste et le retrait d'envois avisés, à raison de quelques heures par jour. Aucune transaction financière ne pourra y être faite. En pratique, cela correspond à une fermeture de ces offices! Un 5^{ème} office est concerné par cette restructuration : celui de La Coudre est transformé en filiale. Cette restructuration provoque une vive opposition. Dans deux des quartiers concernés par la décision de La Poste (Le

Mail et La Coudre), des pétitions portant environ 1500 signatures chacune ont été adressées à La Poste pour s'opposer aux réductions de prestations. Cette opposition est relayée au niveau politique. Le Conseil général (législatif) a accepté, par 29 voix contre 3, une résolution présentée par le Parti socialiste. Concernant la fermeture des 2 offices, «le Conseil général déplore vivement la fermeture de deux bureaux de poste en ville de Neuchâtel» et demande au Conseil communal «de tout entreprendre pour essayer de faire revenir La Poste sur sa décision». Pour les autres offices menacés, «le Conseil général n'entrera pas en matière quant à l'éventuelle fermeture d'autres bureaux de poste, et il demande instamment au Conseil communal de s'opposer à toute diminution de prestations dans l'offre de La Poste à Neuchâtel».

D H

SYNDICATS

Toutes et tous à la manifestation du 23 septembre

23 septembre: journée de protestation contre le démantèlement des services publics

◆ Une alliance de 14 syndicats et associations professionnelles rassemblant plus de 300 000 membres actifs dans le secteur public lancent un appel pour une journée de protestation contre le démantèlement des services publics, qui aura lieu le 23 septembre 2004.

MANIFESTE

Toutes et tous solidaires pour la fonction publique – contre le démantèlement des services publics!
Les syndicats ainsi que les associations professionnelles du personnel du secteur public

Constatent

qu'en rejetant le paquet fiscal lors de la votation fédérale du 16 mai 2004, le peuple suisse s'est clairement prononcé en faveur d'une fonction publique performante. Les citoyennes et citoyens veulent des services publics de qualité pour toutes et tous et sont prêts à renoncer à des cadeaux fiscaux pour atteindre cet objectif. Ils/elles rejettent la politique de démantèlement de la fonction et des services publics.

Néanmoins, le monde politique reste insensible à cette décision du souverain. Les mesures de démantèlement prévues risquent de miner les

services publics.

Condamnent

les programmes de démantèlement prévus par la Confédération, les cantons et les communes, qui visent des économies de plus de 9 milliards de francs.

Ces mesures d'austérité touchent des domaines vitaux tels que la santé, la formation, le secteur social, les transports publics ainsi que la sécurité intérieure et extérieure. Elles entraînent une dégradation des prestations, pénalisent les familles, les malades, les personnes âgées et même celles qui touchent un revenu moyen, accentuent l'exclusion

sociale et remettent en cause l'égalité des chances.

Le démantèlement prévu de près de 20'000 postes de travail ne péjore pas seulement les conditions de travail du personnel du secteur public. Il aggrave dans l'ensemble la situation tendue du marché du travail et provoque une réduction des prestations. De plus, il menace l'indépendance de la fonction publique.

S'engagent

pour le droit de la population à disposer de services publics de qualité irréprochable.

Communiqué

La nouvelle Commission européenne est constituée...

Le nouveau président de la Commission européenne, José Manuel Durão Barroso, annoncera fin août la composition de la prochaine Commission européenne et les différentes attributions de ses membres. La Commission européenne est l'organisme tout-puissant qui «dicte la loi» en Europe, organisme autodésigné n'ayant de compte à rendre qu'à lui-même et à son président.

«Il s'agit, souligne l'AFP (1er août), de la première véritable Commission après l'élargissement de l'Union à dix nouveaux membres (et avant la ratification souhaitée par tous les gouvernements de la prétendue «Constitution» européenne, NDLR), ce qui lui donne à l'évidence un caractère fondamentalement nouveau.» Elle prendra ses fonctions également quelques mois à peine après le rejet massif et général, partout en Europe, lors des récentes élections régionales et européennes, de tous les gouvernements

aux ordres de Bruxelles, qu'ils soient de droite ou de gauche. Comme dit le nouveau président de la Commission, il va falloir vaincre «l'euro-scepticisme de certains» et «l'euro-apathie du plus grand nombre».

Du coup, la nouvelle Commission européenne, produit de «beaucoup de marchandages» (AFP), a été taillée sur mesure pour une mise en œuvre accélérée des mesures les plus drastiques, concernant en particulier la «flexibilisation du marché du travail» dans toute l'Europe élargie.

C'est d'ailleurs le moment qu'a choisi le FMI pour mettre les points sur les «i», en dictant par avance une série de «recommandations», qui résonnent comme des ordres.

Le Fonds monétaire international (FMI) a publié, mardi 3 août, son rapport sur l'état de la zone euro. Le *Financial Times*, dans son édition du 4 août, en résume ainsi le contenu : «Le FMI recommande à l'eurozone de

travailler plus. Le rapport en appelle à des marchés du travail plus flexibles. L'Union européenne est sommée de condamner les pays qui piétinent sur les réformes.»

Sur le fond, le rapport indique que la croissance de la zone euro devrait être meilleure que prévu en 2004, mais que les gouvernements nationaux doivent revenir à une plus grande discipline budgétaire et procéder d'urgence à des réformes trop longtemps différées: reculer l'âge de la retraite, augmenter le nombre d'heures travaillées par salarié...

Cela au nom de la sauvegarde des systèmes de protection sociale et pour faire face au vieillissement de la population. Pointant le «manque d'entrain» des gouvernements en matière de réformes, le FMI presse l'Union européenne de «nommer et condamner» les pays concernés. Il en appelle aux dirigeants de l'Union européenne pour accélérer la libéralisation des marchés du tra-

vail et allonger la durée du travail dans l'eurozone. Selon le FMI, «le problème structurel clé» en Europe est «d'augmenter la croissance à long terme, en premier lieu en renforçant les incitations à travailler».

Michael Deppler, un responsable du département européen du FMI, souligne que la productivité du travail en Europe «est sensiblement au même niveau» qu'aux Etats-Unis, mais «le vrai retard se situe en terme d'utilisation du travail et c'est dans ce domaine que le rattrapage doit avoir lieu». Saluant les initiatives en la matière prises par Daimler Chrysler, Siemens et Bosch, M. Deppler en appelle à «un changement des mentalités» général pour poursuivre. Et c'est l'Union européenne qui doit coraquer les différents gouvernements dans cette voie : «Nous voyons un réel besoin que Bruxelles prenne un rôle dirigeant.»

Article publié dans *Informations ouvrières*, n° 652

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:

Alexandre Anor
Paul Bayard
Luc Deley
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert

Ont collaboré à ce numéro:

Albert Anor
Carla Boulboulé

Rédaction et administration:

Union des cercles pour une politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 87 31
www.ucpo.ch

ETATS-UNIS

Les attentats du 11 septembre

L'administration Bush savait des mois à l'avance

Que savaient les responsables américains à la veille du 11 septembre 2001 ? Il y a trois ans, au moment des attentats contre le World Trade Center, on aurait été tenté de répondre : rien, tant la surprise semblait totale au sein de l'administration Bush... Au lendemain des attentats, le président, George W. Bush, désignait le responsable : Oussama Ben Laden. Par la même occasion, il annonçait «une guerre totale, économique, sociale, politique, militaire».

Le vice-président, Dick Cheney, ajoutait alors que cette guerre «se poursuivrait au-delà de l'espérance de vie de ceux qui dirigent le monde aujourd'hui».

Le 11 septembre a donc ouvert la voie à la guerre en Afghani-

stan, puis en Irak, sous la bannière de la guerre contre le terrorisme.

Que savaient les responsables américains à la veille du 11 septembre ?

La réponse à la question est aujourd'hui moins... incertaine. La commission d'enquête parlementaire américaine sur les attentats vient de rendre public son rapport. Tout y est certes mis en œuvre pour dédouaner et couvrir Bush et consorts. Mais l'énormité des «profondes défaillances institutionnelles» relevées, toutes mises sur le dos des services secrets, n'a pu qu'amener la commission (après avoir auditionné les plus hautes autorités, dont le président et le vice-président eux-mêmes) à cette conclusion, lourde de

sens : «Notre gouvernement a échoué à protéger le peuple américain.»

Le monde entier n'a-t-il pas en effet découvert dernièrement, diffusées sur toutes les chaînes de télévision, les images ahurissantes de ceux qui allaient détourner les avions sur les tours de Manhattan et le Pentagone passant sans obstacle les contrôles de sécurité de l'aéroport international de Washington ?

Même si les demi-aveux officiels (comme ceux de Condoleezza Rice) continuent de succéder aux mensonges les plus éhontés (comme ceux de Dick Cheney), il s'agit là de faits, qu'il faut relier à d'autres faits.

Louis Ernest

VENEZUELA

Victoire de la souveraineté du Venezuela contre l'ingérence des Etats-Unis !

Victoire du « non » au référendum du 15 août !

◆ *Le 15 août au Venezuela l'immense majorité du peuple vénézuélien a voté « non » au référendum, rejetant la prétention des Bush, Cheney, de l'impérialisme américain et de leurs laquais, qui s'appellent frauduleusement « l'opposition » au Venezuela.*

Par ce vote en faveur du « non », le peuple vénézuélien, dans son immense majorité, a affirmé sa volonté de vivre dans un Venezuela souverain et libre. Il a affirmé une fois encore que le pétrole vénézuélien n'appartient pas à Bush, à Cheney — tous deux directement liés aux trusts pétroliers américains —, que le pétrole vénézuélien n'appartient qu'au peuple vénézuélien et à lui seul.

A la veille du scrutin, le 11 août, l'Entente publiait un communiqué qui, à la lumière des résultats, prend toute sa signification.

« Halte à l'ingérence nord-américaine au Venezuela ! »

Dès le 12 juin, l'Entente internationale des travailleurs et des peuples a apporté tout son soutien à l'appel international lancé depuis Lima, au Pérou, par des syndicalistes péruviens, américains, brésiliens et équatoriens : « Halte à l'ingérence nord-américaine au Venezuela ! »

Cet appel a reçu des milliers de signatures à l'échelle internationale. Du 21 au 25 juin, une délégation de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples s'est rendue à Caracas. Elle a rencontré des dirigeants politiques, syndicaux et du mouvement populaire vénézuélien, ainsi que des conseillers du président Hugo Chavez Frias.

Elle a pris connaissance de l'appel de l'Union nationale des travailleurs (UNT, Ve-

nezuela) et constaté une complète convergence de vues avec cet appel, sur l'axe : « Bas les pattes devant le Venezuela ! Pour la défense de la souveraineté de la nation vénézuélienne ! Contre toute ingérence du gouvernement des Etats-Unis dans les affaires intérieures du pays ! »

**« Bas les pattes devant le Venezuela !
Souveraineté du peuple et de la nation**



**vénézuélienne!
Le pétrole et la terre du Venezuela appartiennent au peuple vénézuélien ! »**

Les Bush, les Cheney... , veulent anéantir la souveraineté du peuple vénézuélien, comme ils tentent, depuis des mois et des mois, d'anéantir celle du peuple irakien. Ce qu'ils veulent, c'est mettre la main sur les richesses pétrolières du Venezuela, qui est le cinquième

pays exportateur du monde. Ils veulent le pétrole, qui leur assure, ainsi qu'à la classe sociale qu'ils représentent, les capitalistes, les grands groupes multinationaux du pétrole et de la finance, des profits gigantesques, tandis que des milliards d'êtres humains vivent partout dans le monde dans l'angoisse et la misère. Ils veulent chasser Chavez, le gouvernement légitime du Venezuela, porté au pouvoir par le peuple, parce qu'il a osé re-

Il ne fait aucun doute aujourd'hui que le peuple vénézuélien, dans son immense majorité, va voter en faveur du « non » au référendum, pour le maintien de Chavez au pouvoir. Le peuple, les travailleurs, la jeunesse du Venezuela vont voter « non » à la prétention de l'impérialisme de dicter sa loi — même les plus récents sondages opérés par l'agence américaine d'opinion (North American Opinion Research), déclarent aujourd'hui que le non va l'emporter.

La parole au peuple ! Non à la fraude !

Il est certain que seule la fraude massive pourrait aboutir à inverser ce résultat. Et la prétendue « opposition » a déjà démontré, depuis son échec dans la tentative de coup d'Etat militaire en avril 2002, qu'elle ne reculerait devant aucune manipulation, aucune tentative de fraude, aucune provocation. C'est pourquoi l'Entente internationale, accueillie par l'Union nationale des travailleurs du Venezuela (UNT), sera présente à Caracas du 12 au 17 août avec une importante délégation ouvrière indépendante composée de militants syndicalistes du Brésil, des Etats-Unis, du Mexique, du Pérou et de Guadeloupe, pour rendre compte aux travailleurs et aux peuples du monde entier des conditions dans lesquelles se déroulera le référendum et de ses résultats.

**Tous avec les travailleurs, la jeunesse et le peuple vénézuéliens !
Pour la victoire du « non » ! Pour un Venezuela libre et souverain !**

Le 11 août 2004,
Daniel Gluckstein,
coordinateur de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

ALLEMAGNE

Nouvelle vague de manifestations dans les principales villes de l'Est

50'000 manifestants à Leipzig

«Schröder muss weg!»

◆ *Nouvelle vague de manifestations dans les principales villes de l'est de l'Allemagne, le lundi 30 août (1), pour l'abrogation de la loi Hartz.*

A Leipzig, ce n'était pas vraiment le reflux escompté par le gouvernement... 50 000 manifestants sont, une nouvelle fois, venus crier dans la rue leur colère et leur détermination. Tout avait pourtant été fait, dans les jours précédents, pour compliquer les choses à l'envi. Par exemple, Oskar Lafontaine (2) ayant annoncé sa participation, une partie des organisateurs (le Forum social de Leipzig) avait violemment dénoncé sa présence, menaçant de lui interdire la parole, rejoignant ainsi les injonctions adressées par Schröder et Müntefering (président du SPD) à Lafontaine lui-même. Pour le PDS (3) — qui, sans



ciller, dénonce d'un côté la loi Hartz, mais annonce de l'autre, par la voix de son ministre du Travail dans le Land de Brandebourg, qu'il l'appliquera sans hésiter... —, l'objectif réel étant de tirer les marrons du feu aux prochaines élections dans les Länder de Saxe et de Brandebourg, la pré-

sence d'Oskar Lafontaine, ex-président du SPD, n'était pas non plus vraiment souhaitée. Enfin, pour compléter le tableau, côté syndicats, Ver.di (4) appelait et organisait la manifestation, comme un certain nombre de sections de l'IG-Metall, dans une situation où le DGB, la confédération syndicale, s'abstenait d'appeler sans toutefois condamner, comme l'indiquait la présence de Sommer, président du DGB, la veille, à une table ronde avec une partie des organisateurs de la manifestation.

Finalement, la manifestation s'ébranlait, massive, avec la participation de toute une série de délégations de petites villes de la région de Leipzig. Lorsque vint le tour de parler pour Oskar Lafontaine, on entendit d'abord fuser des huées et des quolibets d'une partie du cortège. Et lorsque Lafontaine se livra à un violent réquisitoire contre toute la politique du gouvernement Schröder, qu'il accusa d'avoir trahi les promesses électorales du SPD, de déguiser sous le vocable de « réformes sociales » une politique de destruction systématique de l'Etat social, toute la manifestation l'a ovationné. « L'Agenda 2010, a-t-il dit, est une tromperie, qui, en dernier ressort, se résume à la suppression de la loi qui protège les travailleurs des licenciements, au raccourcissement de l'indemnité de chômage, et sonne le glas de tout le système fondé sur la solidarité (...). L'appel à la liberté et à la démocratie lancé ici, en 1989, sous le mot d'ordre "Nous sommes le peuple!", n'est pas seulement une protestation contre la dictature du parti unique, le SED, il s'impose comme mot d'ordre quand des "réformes sociales" sont décidées par-dessus la tête du peuple et que ces "réformes" allègent toujours plus les charges des puissants et écrasent toujours plus lourdement les faibles (...). La di-

vision de notre peuple ne s'établit pas entre l'Est et l'Ouest, mais entre les riches et les pauvres. »

Il indiqua enfin qu'un appel devrait, selon lui, être lancé de Leipzig vers Berlin pour dire: «Stoppez cette politique!» C'est alors que, comme l'a souligné la *Rheinische Post*, «des milliers de gorges lui scandèrent en retour: "Schröder doit partir!" ».

Et ce sera mon commentaire : puisqu'il faut qu'il parte, car il s'agit de la survie de l'Allemagne, de ses travailleurs, de ses organisations ouvrières, alors, organisons-nous pour le chasser ! C'est la raison pour laquelle, pour ma part, je me consacre activement à la signature de masse de l'appel lancé par des militants et ex-militants du SPD de Cologne.

H. W.

(1) Les manifestations du lundi reprennent la tradition des manifestations, qui, en 1989, ont rassemblé dans les villes de RDA des centaines de milliers de travailleurs, entraînant la chute du Mur et du régime dictatorial du SED.

(2) Oskar Lafontaine, ex-président du SPD, ex-ministre de l'Economie, qui a démissionné du gouvernement et de sa responsabilité dans le SPD en février 1999 pour manifester son opposition à la politique du gouvernement Schröder.

(3) Le PDS, parti héritier du SED (parti de la bureaucratie stalinienne en RDA), implanté essentiellement à l'Est, tente à l'occasion des manifestations contre la loi Hartz, à laquelle plusieurs de ses dirigeants ont trouvé des aspects positifs, de faire une percée aux élections aux Parlements de Saxe et de Brandebourg, qui ont lieu le 19 septembre.

(4) Ver.di, la fédération des travailleurs des services, publics et privés, née de la fusion de l'ancienne ÖTV (services publics) avec d'autres fédérations du DGB, notamment du privé.

Abonnez-vous!

Je m'abonne au Journal de l'UCPO

1) Abonnement au Journal de l'UCPO.
30 francs (50 francs à prix de soutien)
10 numéros, (pli fermé)

2) Abonnement au Journal de l'UCPO et à Informations internationales.

50 francs (80 francs à prix de soutien)
10 numéros (pli fermé) et livraison bi-mensuelle d'Informations internationales par courrier électronique

Je choisis l'abonnement n°.....

Nom, prénom.....

Adresse.....

E-Mail.....

Localité.....

date, signature.....

Talon à envoyer à:
UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28
Versements: CCP No 12-67458-3

FRANCE

L'offensive anti-ouvrière trouve sa source dans l'union européenne

◆ *Nous publions ci-dessous la première partie d'une contribution rédigée par un militant de l'Entente en France, qui, à partir des faits, démontre que toutes les contre-réformes adoptées par le gouvernement en France, ont pour source unique l'Union européenne. Il nous semble que cette contribution peut être utile à tous nos correspondants européens, qui, s'appuyant sur l'appel pour l'action unie contre la Constitution européenne adopté lors de la conférence européenne du 12 juin dernier à Genève, mènent le combat pour l'unité, contre la Constitution européenne, pour la défense des droits ouvriers, des services publics et de la démocratie. Au-delà, il permettra de démontrer les mensonges présentant l'Union européenne comme un progrès.*

Ne sommes-nous pas fondés à dire que toutes les mesures anti-ouvrières prises en France, comme dans toute l'Europe, par tous les gouvernements successifs, ont pour source unique le cadre des décisions de l'Union européenne ?

Une accélération brutale

Une accélération brutale de cette offensive est en train de se produire. Deux éléments essentiels :

- La Cour de Justice des Communautés européennes (CEJ) vient de donner raison, début juillet, à la Commission européenne, contre la décision du conseil des ministres européen des finances du 25 novembre dernier, qui avait suspendu pour la France et l'Allemagne l'application du Pacte de stabilité. Ces deux pays avaient échappé aux sanctions demandées par la Commission

européenne pour ne pas avoir respecté la limite des 3 % de déficit public. Et maintenant, la Cour de Justice européenne, s'érigeant en tribunal au-dessus des nations, des Etats et de leurs représentants, approuve contre ceux-ci la position de la Commission européenne. La conséquence est claire dans chacun des pays et en particulier en France : suppression d'au moins 10 000 postes dans la Fonction publique et de milliers d'autres dans les hôpitaux et la Sécurité sociale.

Le ministre Sarkozy s'était ainsi félicité : « La décision de la CEJ me conforte dans mon engagement à maîtriser les dépenses publiques pour réduire les déficits. »

- Après Siemens en Allemagne, Bosch en France, l'offensive se généralise dans toute l'Europe (en Belgique, aux Pays Bas, chez Volkswagen en Allemagne, et maintenant dans de nombreuses entreprises en France), pour tout à la fois augmenter le temps de travail sans augmentation de salaire, c'est-à-dire imposer le travail gratuit, et flexibiliser encore plus les relations de travail. C'est là le contenu concret de l'élargissement de l'Union européenne à 25 Etats membres dans le but unique de baisser le coût du travail.

Les institutions

Les institutions européennes, avec en leur centre la Commission européenne et sur son propre plan la Banque centrale européenne, disposent de plusieurs instruments pour mener et imposer leur politique anti-ouvrière.

- Les sommets européens ordonnent tous les six mois, dans leurs relevés de conclusions, cette offensive de destruction qu'appliquent les chefs d'Etat et de gouvernement.

- Il y a, en application du traité de Maastricht et des traités

suivants, les directives européennes qui s'imposent comme force de loi et doivent être transposées dans la juridiction de chaque pays. Rappelons que 80 % des lois votées en France sont la transposition pure et simple de directives européennes.

- Les recommandations, communications et autres documents de la Commission européenne aboutissent au même résultat que les directives européennes : les Etats membres inscrivent leur politique dans ce cadre.

- Il y a chaque année, depuis le traité d'Amsterdam et le sommet de Luxembourg de 1997, les lignes directrices pour l'emploi qui doivent être transposées annuellement par chaque gouvernement dans des plans nationaux d'action pour l'emploi. Ceux-ci sont jugés ensuite par la Commission européenne qui publie des recommandations spécifiques à chaque pays. Et bien sûr, toute cette politique est accompagnée par le Parlement européen qui n'a pour seule fonction que celle de couverture des décisions de la Commission européenne.

L'appui de la prétendue Confédération européenne des syndicats (CES)

L'Union européenne et les divers gouvernements disposent pour cette politique de l'appui, de l'accompagnement et même souvent de la co-élaboration de cette politique par la CES.

Lors du dernier Sommet européen de mars 2004, la CES a été félicitée dans le relevé de conclusions : « Le sommet social tripartite associé déjà étroitement et dans un esprit constructif les partenaires sociaux au niveau de l'Union européenne (...). Il faut maintenant prendre des dispositions supplémentaires pour renforcer leur rôle dans la mise en œuvre de la stratégie. Le

Conseil européen se félicite de la volonté des partenaires sociaux de consolider leur engagement par un nouveau partenariat européen pour le changement. »

Rappelons que la CES, par l'intermédiaire de son ancien secrétaire général, Emilio Gabaglio, a participé activement, comme membre de la Convention, à l'élaboration de la Constitution européenne. Ce dont l'a chaudement félicité Giscard d'Estaing lors du congrès de la CES à Prague. De manière complémentaire à la CES, s'inscrit la partition des Forums sociaux européens (Italie, Paris, Londres).

Consensus de toutes les forces institutionnelles

Et la mise en œuvre de cette politique de l'Union européenne se traduit en France depuis des années et des années par un consensus politique de toutes les forces institutionnelles. Il y a les déclarations et il y a ce qu'a fait concrètement le gouvernement Jospin-Gayssot, de 1997 à 2002, mettant en œuvre pendant 5 ans toutes les directives européennes dans tous les domaines. Avec l'aide de la CES, ils cherchent à obtenir l'appui des sommets des organisations en leur demandant d'être partie prenante de ces contre-réformes.

Ces quelques précisions étant faites, voyons concrètement comment dans tous les domaines, la politique anti-ouvrière qui se déchaîne brutalement contre toutes les conquêtes ouvrières a pour source les décisions de l'Union européenne.

Pensez à visiter
notre site web

WWW.UCPO.CH